

Le 27 novembre 2014

Objet : Avis sur les risques à la santé associés à l'utilisation des gazons synthétiques

En 2008, en réponse à une demande du service des Grands parcs de la Ville de Montréal, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) a produit un rapport intitulé *Gazons synthétiques utilisés pour les sports extérieurs à la Ville de Montréal – revue de la littérature et évaluation des risques toxicologiques* (www.dsp.santemontreal.qc.ca/fileadmin/documents/dossiers_thematiques/Environnement/Sols_contamines/Rapport_Gazon_synthetique_exterieur_2008.pdf). Ce rapport présente une revue critique 1) des études scientifiques portant sur les concentrations de substances chimiques mesurées dans les gazons synthétiques et 2) des analyses de risques à la santé des utilisateurs de tout âge selon différents scénarios d'exposition. Basé sur cette analyse scientifique, **ce rapport conclut que les risques à la santé sont non significatifs pour les utilisateurs et que par conséquent, ceux-ci peuvent pratiquer leur sport sur ce type de surface en toute sécurité.**

En 2013, le service des Grands parcs de la Ville de Montréal a également voulu connaître les risques à la santé pouvant être reliés à l'utilisation de gazons synthétiques dans des centres sportifs intérieurs. Un deuxième rapport intitulé *Gazons synthétiques utilisés dans les installations sportives intérieures de la Ville de Montréal – Évaluation des risques à la santé* (www.dsp.santemontreal.qc.ca/fileadmin/documents/dossiers_thematiques/Environnement/Sols_contamines/Rapport_gazons_interieurs_2013-03-13.pdf) a été produit. Ce rapport a permis d'effectuer une analyse des plus récentes données scientifiques concernant tant les gazons synthétiques intérieurs qu'extérieurs, puisque les mêmes produits composent ces deux types de terrains. **Cette plus récente évaluation a permis de confirmer que les risques à la santé reliés à l'utilisation de ce type de surface étaient non significatifs et que par conséquent, les joueurs peuvent pratiquer leur sport sur ce type de surface en toute sécurité.**

Au cours des dernières années, différentes informations relatant des risques à la santé associés aux terrains synthétiques ont été diffusées dans les médias. Nous aimerions donc faire le point sur certaines d'entre elles.

Plomb : En 2008, certaines études avaient mis en lumière des concentrations plus élevées de plomb dans les gazons de première génération, utilisés dans les années 1970-80, que ceux de 2^e ou 3^e génération utilisés aujourd'hui. Par la suite, d'autres analyses ont été réalisées sur différentes composantes de centaines de terrains synthétiques par la United States Consumer Product Safety Commission (USCPSC), la United States Environmental Protection Agency, ainsi que l'Université du Connecticut et ont démontré des concentrations de plomb faibles ou non détectables. **Ils ont conclu que les risques reliés à ces faibles concentrations de plomb étaient non significatifs.**

Cancer et terrains synthétiques : En octobre 2014, le réseau d'information NBC (<http://www.nbcnews.com/watch/nightly-news/does-artificial-turf-present-a-health-risk-339753027899>) a produit un reportage concernant une entraîneuse qui mettait en lien la pratique du soccer sur des terrains synthétiques et le développement d'un lymphome non-Hodgkinien chez les gardiens de but. Mais à ce jour, et tel que reconnu dans le reportage, il n'existe aucune étude scientifique ayant établi un tel lien entre le développement du cancer et l'exposition aux terrains synthétiques. Les quelques études citées dans ce reportage avaient d'ailleurs été prises en compte dans l'analyse critique par la DSP lors de l'élaboration de ses deux avis produits en 2008 et 2013. **Aussi, tel que précisé dans ces avis, nous considérons que les risques à la santé sont non significatifs, y compris pour le cancer.**

Interdiction des terrains de sport synthétiques par la ville de New York : Le reportage de la NBC mentionne également que la Ville de New York a interdit l'installation de nouvelles surfaces de gazon synthétique. Nous tenons à préciser que la Ville de New York suit plutôt un protocole de sélection des gazons synthétiques (www.nyc.gov/html/doh/html/environmental/turf.shtml). À ce titre, le Service des Grands parcs de la Ville de Montréal a élaboré un protocole strict de sélection pour le territoire de la Ville de Montréal, qui assure le respect de normes de performance et des analyses de la part des manufacturiers de gazons synthétiques.

Poursuite des joueuses de soccer professionnelles contre la FIFA : Récemment, les joueuses de soccer professionnelles ont intenté une poursuite contre la FIFA (Fédération internationale de football association). Cependant, il apparaît que cette poursuite ne concerne aucunement les risques toxicologiques (www.washingtonpost.com/blogs/early-lead/wp/2014/10/01/abby-wambach-nadine-angerer-and-other-soccer-stars-sue-fifa-over-world-cup-turf/). Elle fait principalement référence à la discrimination envers les joueuses féminines comparativement aux joueurs masculins qui, eux, jouent sur des surfaces naturelles lors des compétitions internationales.

Ilots de chaleur : Un autre aspect a également été souligné en mars 2014 par différents médias, soit la formation possible d'îlots de chaleur urbains suite à l'installation de gazons synthétiques. Cet aspect a d'ailleurs fait l'objet d'un avis de la DSP qui encourage le verdissement et la plantation d'arbres autour des terrains synthétiques, ce qui constitue un moyen efficace de réduction de la chaleur localement et en périphérie de ces terrains (www.dsp.santemontreal.qc.ca/fileadmin/documents/dossiers_thematiques/Environnement/Sols_contamines/Avis_05032014_DSP_Terrains_synthetiques_1.pdf). Cette même recommandation s'applique également à toute autre surface sportive pouvant retenir la radiation solaire comme les surfaces asphaltées, les pistes de courses, les terrains de tennis, les modules de jeux pour enfants, etc. Ainsi, la DSP souligne que, à ce sujet, **l'installation d'un terrain synthétique ne présente pas de risque à la santé pour la population qui réside à proximité.**



Norman King, M.Sc. Épidémiologie
Adjoint au responsable